

# COALITION

for Gun Control / pour le contrôle des armes

[www.guncontrol.ca](http://www.guncontrol.ca)

## **Conférence de presse sur le sortie du rapport d'Amnestie internationale, Oxfam et rapport de Control Arms**

### **Armes à feu : les femmes en danger**

**Le 7 mars 2005**

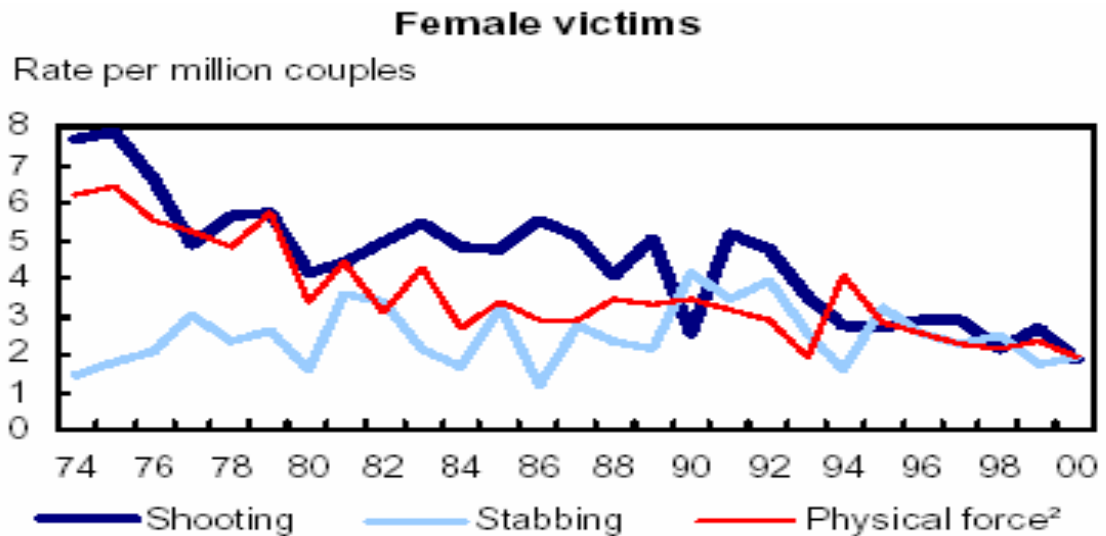
- Le nouveau rapport de Control Arms (IANSA, Amnistie internationale et Oxfam) démontre que le problème de la violence par arme à feu faite aux femmes en est un à l'échelle mondiale.
- L'expérience du Canada n'est pas unique. En effet, lors d'une dispute conjugale, lorsque des armes à feu sont facilement accessibles, ces dernières seront utilisées contre les femmes.
- Les femmes ont une relation particulière avec les armes à feu : elles courent autant de chances de se faire tuer par leur conjoint que par un "criminel" ou un combattant.
  - Au Canada, 85% des femmes qui sont tuées le sont par leur conjoint.
- En ce qui a trait à l'homicide conjugal, l'un des plus grand facteur de risque est l'accès à une arme à feu.
  - En Ontario (où 15% des foyers ont une arme à feu), 55% des individus qui ont tué une femme avaient accès à une arme à feu, démontrant que la présence d'une arme à feu dans un foyer augmente sensiblement le risque de décès.
- Les armes à feu les plus fréquemment utilisées sont les carabines et fusils de chasse car se sont les armes les plus disponibles.
  - 88% des Canadiennes tuées par arme à feu le sont à l'aide d'une carabine ou d'un fusil de chasse. Ironiquement, le lobby des armes affirme que ces types d'armes ne sont pas la cause de la violence par arme à feu.
- Des homicides conjugaux, 50% se terminent par le suicide du meurtrier.
  - La protection des femmes et des enfants passe par les procédures que sont la vérification des antécédents et le renouvellement des permis des propriétaires d'armes.
- Le contrôle des armes fonctionne.
  - Depuis le massacre de l'École Polytechnique, les lois sur les armes à feu sont progressivement devenues plus sévères. Parallèlement, le nombre d'homicides par arme à feu de femmes a diminué considérablement. En 1989, 74 Canadiennes avaient été tuées à l'aide d'une arme à feu. En 2001, ce nombre n'était plus que la moitié (32).
  - L'on note le déclin le plus important dans le nombre d'homicides par carabines et fusils de chasse (armes qui font l'objet d'une attention particulière dans la loi sur les armes à feu (voir le tableau et les graphiques)).
- Dans la lutte contre la violence conjugale, la loi sur les armes à feu ne représente qu'un outil. La procédure de vérification pour l'obtention d'un permis (procédure qui inclut la notification du conjoint) est importante car elle réduit le risque qu'un individu qui représente une menace pour soi ou autrui ait accès à une arme à feu.
- Le contrôle des armes permet aux policiers de mieux faire leur travail. Les mesures telles l'accès à l'information en ligne et la vérification continue de l'éligibilité sont particulièrement utiles. En effet, lorsque les policiers sont appelés à intervenir dans

une situation, ces mesures leur permettent de déterminer si une arme à feu est présente sur les lieux et si elle pose un danger.

- Nous avons eu à protéger la nouvelle loi sur les armes à feu, malgré le fait que la plupart des Canadiens soutiennent la législation. Ceux qui s'opposent à la loi sont très actifs et exigent que la législation soit affaiblie.
- En juin 2004, plus de 70 groupes oeuvrant à travers le Canada ont signé une lettre adressée aux leaders des partis politiques nationaux. Cette dernière soulignait l'importance du contrôle des armes et enjoignait les leaders à défendre la législation des attaques du lobby des armes. Au niveau national, l'on retrouvait entre autres les signataires suivants: la Fédération des femmes du Québec, the National Association of Women and the Law (NAWL), The National Action Committee on the Status of Women et le YWCA of Canada. Au niveau provincial, l'on retrouvait entre autres: le Provincial Association of Transition Houses of Saskatchewan, le New Brunswick Advisory Committee on the Status of Women, The Nova Scotia Advisory Council on the Status of Women, le Newfoundland's Provincial Association Against Family Violence, The Manitoba Association of Women's Shelters, le BC/Yukon Society of Transition Houses et le Ontario Association of Interval and Transition Houses (OAITH). Mentionnons également que plusieurs organismes locaux et certaines personnalités féminines ont signé la lettre.
- Bon nombre de propriétaires d'armes à feu s'opposent à la loi, particulièrement dans l'Ouest canadien. Toutefois, il ne faut pas compromettre la sécurité des femmes et des enfants à cause de cette opposition. Un sondage Environics de 2003 a démontré que bien que seulement la moitié des propriétaires d'armes à feu soutiennent la loi, 77% des individus qui vivent avec un propriétaire d'arme l'endossent. La raison est simple : ces individus connaissent les risques que posent une arme à feu. Dans l'ensemble, la loi sur les armes à feu est demeurée inchangée. Toutefois, au mois de décembre 2004, le lobby des armes a réussi à affaiblir certaines composantes de la mesure de vérification employée lors du renouvellement des permis.
- Il est possible d'en faire davantage pour le contrôle des armes. Les incidents qui impliquent des armes à feu et qui continuent de se produire au Canada le démontrent. La loi sur les armes à feu est importante, mais la clé d'un véritable contrôle des armes est la mise en oeuvre efficace de la loi. Divers groupes, tels la police, les groupes de femmes, les écoles, les médecins et les travailleurs sociaux, doivent travailler ensemble afin d'atteindre cet objectif. Lorsqu'on est en présence d'une situation à risque, il est nécessaire de poser la question suivante : "Y-a-t-il un accès à une arme à feu?". Une telle question peut sauver une vie.
- La communauté internationale est davantage familière avec la problématique des armes à feu grâce au mouvement global contre les armes légères. Étant donné la violence faite aux femmes et le fait que la plupart des armes à feu dans le monde se trouvent entre les mains de civils, il est essentiel que les États mettent en oeuvre certains contrôles. De telles lois doivent contenir des règlements qui régissent la possession civile d'armes légères. Le Special Rapporteur on Human Rights des Nations Unies a d'ailleurs affirmé que les États qui ne mettent pas en oeuvre des lois sévères sur la possession civile enfreignent les lois internationales. Des organismes tels Amnistie internationale, IANSA et Oxfam soulignent ces problèmes à l'échelle internationale. Nous espérons que notre gouvernement canadien en prendra note et ne cédera pas à la pression qui vise à affaiblir la loi sur les armes à feu.

## Données de fond sur les décès par armes à feu

	1989	1995	présentement
Total des décès par armes à feu (homicides, suicides et accidents)	1 367	1 125	8 42 <sup>1</sup>
Homicides avec armes à feu	218	176	1 49 <sup>2</sup>
Homicides avec carabines et fusils de chasse	131	61	43 <sup>3</sup>
Homicides avec autres types armes à feu	87	115	1 06 <sup>4</sup>
Homicides sans armes à feu	439	412	433 <sup>5</sup>
Homicides de femmes avec armes à feu	<b>74</b>	<b>43</b>	<b>32<sup>6</sup></b>
Vols avec armes à feu	6 442	6 692	3 472 <sup>7</sup>



Source : Bunge, Valerie Pottie, *National Trends in Intimate Partner Homicides, 1974-2000*. Juristat, Vol 22, No. 5, Canadian Centre for Justice Statistics, Statistics Canada, 2002 p.5

### *Pour plus d'information:*

Coalition pour le contrôle des armes  
 3300 boul. Rosemont, bur. 211  
 Montréal, Québec H1X 1K2  
 Tél : (514) 725-2021  
 Courriel: [cgc\\_montreal@compuserve.com](mailto:cgc_montreal@compuserve.com)

<sup>1</sup> 2001 est l'année la plus récente pour laquelle il existe des données.

<sup>2</sup> 2002 est l'année la plus récente pour laquelle il existe des données. Tiré de K. Hung, "Firearm Statistics: Updated Tables", Department of Justice, March 2004.

<sup>3</sup> 2002 est l'année la plus récente pour laquelle il existe des données. Tiré de K. Hung, "Firearm Statistics: Updated Tables", Department of Justice, March 2004.

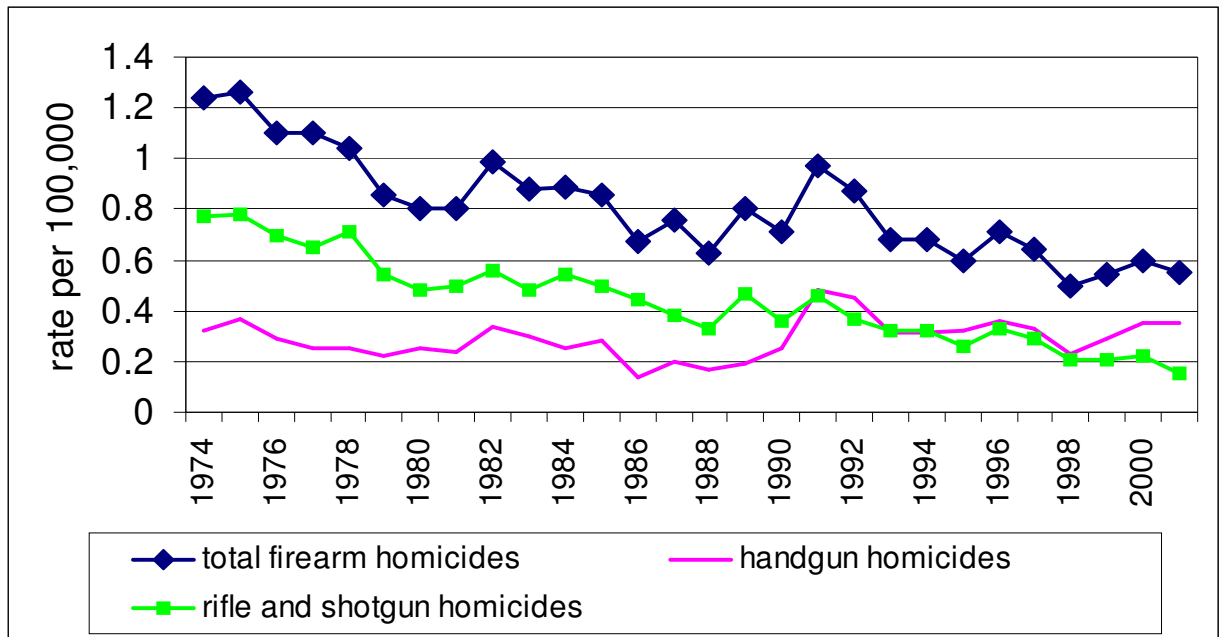
<sup>4</sup> Ibid.

<sup>5</sup> Ibid.

<sup>6</sup> 2001 est l'année la plus récente pour laquelle il existe des données.

<sup>7</sup> 2002 est l'année la plus récente pour laquelle il existe des données. Tiré de K. Hung, "Firearm Statistics: Updated Tables", Department of Justice, March 2004.

**TABLE 1: Total Firearm Homicide Rates, Rifle and Shotgun Homicide Rates, and Handgun Homicide Rates in Canada (per 100,000)**



Source: K. Hung, "Firearm Statistics: Updated Tables", Department